

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1595

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 75****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Écologiste et Social s'était opposé au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) 2025 créé au Sénat par amendement LR, soutenu par les gouvernements Barnier puis Bayrou.

Nous nous opposons encore et toujours à ce dispositif, certes largement mis en oeuvre mais ici le Gouvernement propose une rustine par cet article 75, pour en assurer la sécurisation juridique rétroactivement.

La seule solution pour disposer d'un DILICO conforme à notre droit des collectivités -car il s'agit bien ici d'une régularisation/validation à ce que nous lisons dans l'évaluation préalable des articles – c'est tout simplement de supprimer ce mécanisme. Il demeure indéterminé et injuste pour l'essentiel de nos collectivités. Il a été déployé au moment de la diffusion du projet de loi de finances 2026 sans consultation des parties prenantes, dont les associations d'élus ou le Comité des

finances locales. il demeure un rabot ni fait ni à faire et nous maintenons notre refus de ce dispositif d'intervention unilatéral et injuste.